



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

15 décembre 2009

## Règlement de déontologie des OPCVM et de la gestion individualisée sous mandat


L'AMF a décidé d'étendre le 15 décembre 2009 à l'ensemble des professionnels de la gestion les 'dispositions' du règlement de déontologie de l'AFG qu'elle a préalablement approuvées. Cette extension permet d'assurer une harmonisation des règles applicables à tous les professionnels de la gestion collective et de la gestion sous mandat.

 Télécharger le contenu

Mots clés

GESTION D'ACTIFS

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS





ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

13 janvier 2025

Publication de la première étude sur la performance des fonds d'actifs financiers non cotés destinés à des clients non-professionnels



RAPPORT / ÉTUDE

GESTION D'ACTIFS

13 janvier 2025

Etude de la performance des fonds d'actifs financiers non cotés commercialisés à des clients non-professionnels



FORMULAIRE / DÉCLARATION

GESTION D'ACTIFS

13 janvier 2025

DORA - Notification d'incident et cybermenace - formulaires et déclarations



Mentions légales :  
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02